

FICHE D'ÉCART

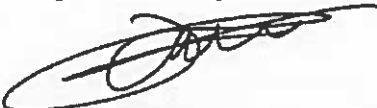
Fiche n°

1


Réponse de l'exploitant attendue avant le 25 septembre 2017

Exploitant : SEYFERT Site inspecté : SORGUES 84700

Date de l'inspection : mercredi 30 août 2017

INSPECTION	Constat de l'inspecteur : Les valeurs de concentration prévues en DCO, DBO5 et Azote NTK, pour les eaux de rejets industrielles, sont dépassées voir copie rapport analyse B17/R8613/0070 Laboratoire CERECO du 25/07/2017.	
	Écart aux dispositions de : l'article 12.2.2 de l'arrêté d'autorisation n° SI 2004-02-09-0040-PREF du 9 février 2004 modifier par l'arrêté du 8 août 2016	
En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement		L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection
Signature de l'Inspecteur 		Représentant de l'exploitant Fonction et Signature <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 5px auto;"> S. Rambaldi - Responsable QSE </div>

EXPLOITANT	Commentaires et réponses de l'exploitant : (<i>suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application</i>)	
	Installation d'une unité de traitement des eaux encrées: Après passage dans un filtre presse, les eaux seront rejetées dans le bac de décantation, puis évacuées comme actuellement. Début des travaux: Septembre 2017 Fin des travaux: Octobre 2017 Démarrage installation : Novembre 2017 Cout de l'installation : 114 334 Euros	

LAERD	Suites susceptibles d'être données	
	Écart levé	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
	Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
	Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
L'inspection est dans l'attente de la fourniture par l'exploitant des résultats de la prochaine campagne de mesure après la mise en service de la nouvelle installation. Soit avant fin décembre 2017.		
L'Inspection le : 25/09/2017 		
<input type="checkbox"/> Fiche soldée le :		

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

2

Réponse de l'exploitant attendue avant le 25 septembre 2017

Exploitant : SEYFERT Site inspecté : SORGUES 84700

Date de l'inspection : mercredi 30 août 2017

INSPECTION

Constat de l'inspecteur :

Le site ne permet pas la rétention des eaux d'extinction d'incendie .

Écart aux dispositions de : l'article 15.1.3 de l'arrêté d'autorisation n° SI 2004-02-09-0040-PREF du 9 février 2004 modifier par l'arrêté du 8 août 2016

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Signature de l'Inspecteur


Représentant de l'exploitant
 Fonction et Signature

S. Rambaldi - Responsable QSE

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Nous avons fait établir par la société SADE, un premier projet d'aménagement d'un bassin de confinement des eaux d'incendie.

Le cout de ce projet étant conséquent (600 000 Euros), nous sommes actuellement à la recherche d'une solution plus économique.

Ainsi, pour mener à terme ce projet de rétention des eaux incendie, nous souhaiterions un délai plus important, soit pour l'année 2019.

Suites susceptibles d'être donnéesÉcart levé Oui Non Proposition de mise en demeure Oui Non Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

LAERD

L'inspection est dans l'attente de la fourniture par l'exploitant d'une nouvelle étude pour la rétention des eaux d'extinction d'incendie avant la fin décembre 2017 et avec un échéancier de mise en chantier des solutions proposées et de mise en service qui ne pourra pas s'étendre au-delà de la fin du premier semestre 2019.

L'Inspection le : 04/10/2017


 Fiche soldée le :